

Saint-Alexandre, le 6 décembre 2005

Madame Anne-Lyne Boutin  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec  
G1R 6A6

Madame,

Nous désirons vous transmettre une copie certifiée conforme de la résolution 05-12-227 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance du 5 décembre 2005 laquelle entérine le mémoire sur le projet de parachèvement de l'autoroute 35 inclus à la présente.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Maryse Boucher  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE**

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Alexandre, tenue à la salle du conseil, le 5 décembre 2005 à 20h00, sous la présidence de Monsieur André Bergeron, maire.

À laquelle étaient présents, madame la conseillère Murielle Lepage et messieurs les conseillers Michel Lussier, Alfred Cyr, Guy Roy, Pascal Brault et Laurent Patenaude formant le quorum du conseil

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Maryse Boucher était présente. L'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, était aussi présente.

### **Résolution numéro : 05-12-227**

#### **Entérinement d'un mémoire – projet de parachèvement de l'autoroute 35 pour le tronçon de Saint-Alexandre**

Il est proposé par M. Michel Lussier, appuyé par M. Pascal Brault et unanimement résolu d'entériner le mémoire de la Municipalité de Saint-Alexandre du 8 décembre 2005 signé par le maire concernant le projet de parachèvement de l'autoroute 35 pour le tronçon de Saint-Alexandre.

Signé André Bergeron, maire

Signé Maryse Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière

### **COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Maryse Boucher

directrice générale et secrétaire-trésorière

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE PAR  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE**

**PROJET : AUTOROUTE 35**

**TRONÇON SAINT-ALEXANDRE**

La Municipalité de Saint-Alexandre a une population de 2494 habitants et est située à une vingtaine de kilomètres de Saint-Jean-sur-Richelieu et à proximité des principales artères routières soit les autoroutes 35,10 et 89.

D'une superficie de 76,55 km<sup>2</sup>, la zone agricole couvre 75,39 km<sup>2</sup> soit 98,48% de la superficie totale.

Les plans déposés par le Ministère des Transports du Québec pour le projet de parachèvement de l'autoroute 35 pour le tronçon de Saint-Alexandre fait en sorte que la Municipalité de Saint-Alexandre favorise le tracé actuel établi par le Ministère des Transports du Québec par rapport aux deux propositions préliminaires et est en accord avec le redressement de la route 227 permettant de contourner le développement résidentiel de la Montée de la Station.

**L'autoroute 35, axe de commerce transfrontalier :**

L'autoroute 35 est un axe de commerce transfrontalier de première importance pour le développement économique de la région du Haut-Richelieu. En ce sens, les ingénieurs qui élaborent son tracé doivent tenir compte des plans de développement régionaux et locaux afin que cet investissement majeur, payé par l'ensemble des contribuables, améliore la qualité de vie dans les agglomérations traversées.

**Tracé optimum :**

La municipalité préconise l'échangeur situé en axe avec la route 227 tel que le démontre le plan déposé par le Ministère des Transports du Québec. Cette proposition fait en sorte que la sécurité routière sera grandement améliorée tout en permettant une diminution de la circulation sur le Chemin de la Grande-Ligne. Toutefois, nous recommandons un feu de circulation à l'intersection de la nouvelle route 227 et du Chemin de la Grande-Ligne. Quant à la voie d'accès à l'autoroute 35, celle-ci avantage les citoyens en leur donnant une voie de service à proximité de la zone urbaine.

D'autre part, nous désirons vous mentionner que les plans préliminaires du parachèvement de l'autoroute 35 prévoyaient le détournement de la route 227 par la Montée de la Station alors que ce secteur est devenu un milieu résidentiel important. Si ces plans préliminaires étaient maintenus, l'augmentation des véhicules lourds aurait pour effet de détériorer grandement le réseau routier municipal tout en n'améliorant pas la circulation actuelle de la route 227 et ce, au détriment de la population locale.

C'est d'autant plus important vu que la Municipalité de Saint-Alexandre vient d'accepter un projet domiciliaire de 14 résidences près du Chemin de la Grande-Ligne et de la Montée de la Station et qu'un projet éventuel de plus de 80 résidences aura pour effet d'augmenter également la circulation vu que la principale artère de ce développement donnerait sur un accès immédiat à la Montée de la Station.

### **Zone agricole :**

Il est important de mentionner que le tracé prévu à Saint-Alexandre est effectué à 98% sur des terres agricoles à très bon potentiel touchant 67 exploitations agricoles. Par conséquent, la superficie additionnelle de terres agricoles prévue au plan déposé pour le redressement de la route 227 pourrait à notre avis être compensée par une diminution de la largeur de plus ou moins 30 mètres pour la route, apportant un impact environnemental positif qu'occasionnerait la remise en agriculture les portions de terre non utilisées par la nouvelle autoroute.

D'autre part, la Municipalité demande à ce que soit remis à l'agriculture l'ancien tracé de la route 227 soit la partie du rang des Dussault située entre le Chemin de la Grande-Ligne et l'autoroute 35.

### **Conclusion :**

Considérant les énoncés ci-haut mentionnés, le tracé actuel déposé par le Ministère des Transports est accueilli favorablement par la Municipalité de Saint-Alexandre.

André Bergeron  
Maire

8 décembre 2005